

N° FPAQ

## FORMULAIRE DE RÉGULARISATION D'EXPLOITATION D'ENTAILLES SANS CONTINGENT

### NOTES

- Inscrire votre numéro de FPAQ en haut à droite du formulaire (le cas échéant).
- Le terme « érablière » désigne l'ensemble des fonds de terre supportant les érables servant à la production de sève d'érable.
- Joindre à ce formulaire toute la documentation et toutes les informations utiles au règlement de votre dossier.
- Le générique masculin est utilisé sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

### Identification du producteur

Nom de l'entreprise  
ou du producteur :

NIM (numéro d'identification ministériel du MAPAQ) :

### Adresse de correspondance du producteur

Nom du contact :

Prénom du contact :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Courriel :

Téléphone résidence :

Téléphone travail :

Cellulaire :

Télécopieur :

### Statut de producteur

Cochez la case qui s'applique à votre situation actuelle :

Je détiens déjà un contingent intérimaire

Je ne détiens aucun contingent intérimaire

### Régularisation

Je reconnais avoir exploité des entailles sans contingent et avoir mis en marché, en tout ou en partie, le produit de ces entailles en vrac et/ou au détail par intermédiaire depuis la récolte \_\_\_\_\_

À cet effet, je fais la déclaration suivante afin de régulariser ma situation quant aux nombres d'entailles exploitées au cours des années, le tout tel que cela apparaît à mon plan d'érablière.

Année de commercialisation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'entailles exploitées <b>AVEC</b> contingent								
Nombre d'entailles exploitées <b>SANS</b> contingent								

## **Engagements et déclarations**

Je m'engage à fournir toutes les informations véridiques sur les productions annuelles du produit visé en provenance des entailles exploitées avec et/ou sans contingent et je m'engage à convenir d'une convention de transaction avec la Fédération concernant la mise en marché du produit visé produit à partir des entailles sans contingent depuis leur installation afin de régulariser ma situation.

Je comprends qu'à compter de l'année de commercialisation 2015, je serai tenu d'acquitter la pénalité équivalente à 1,20 \$/livre prévue à l'article 22 du *Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec* sur toute quantité de produit visé issue des entailles exploitées sans contingent. À cet égard, la Fédération établira un ratio en fonction des entailles avec contingent et celles sans contingent afin de déterminer les quantités sur lesquelles les pénalités seront appliquées annuellement.

J'accepte que la pénalité de contingentement précitée soit imputée directement à tout montant qui pourra m'être versé par la Fédération. Pour les quantités vendues au détail par intermédiaire, je comprends que la pénalité sera facturée en fonction de mes déclarations et pourra alors être acquittée par chèque.

Je comprends que les productions livrées à l'agence de vente issues d'entailles sans contingent seront payées conformément au *Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles*.

Je comprends que le fait de livrer du sirop d'érable issu d'entailles sans contingent à l'agence de vente ou encore de vendre sur le marché du détail avec intermédiaire sans la détention d'un contingent n'est pas constitutif de droits acquis à cet égard ni de privilèges ou de priorités quant à une future émission de contingent et n'est pas une ouverture à légitimer une production et une mise en marché sans contingent.

Je comprends par ailleurs que je pourrai demander du contingent supplémentaire pour ces entailles sans contingent lors de futures émissions de contingent par la Fédération.

Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur et la Convention de mise en marché applicable.

Je m'engage à produire un plan d'érablière à jour dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la régularisation de mon dossier, si ce n'est déjà fait. Ce plan d'érablière fera état de la totalité des entailles que j'exploite directement ou indirectement dans toute érablière.

Je m'engage à ne pas ajouter ou exploiter d'autres entailles que celles figurant à mon plan d'érablière sans d'abord obtenir une autorisation expresse et écrite de la Fédération et à ne pas commercialiser le produit visé issu d'autres érablières que celles déclarées à mon plan d'érablière.

## **Autres informations**

ET J'AI SIGNÉ \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_  
(Signature du producteur) (Ville)

CE \_\_\_\_\_  
(Date)